

Sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, les conseillers syndicaux, se sont réunis l'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, à dix heures.

Étaient présent(e)s : Pour Leff Armor Communauté : Nathalie COSSE, Pour Guingamp-Paimpol agglomération : Richard VIBERT, Guillaume BATARD, Michel DUMAIL, Pour Bréhat : Olivier CARRE

Pouvoirs :

Étaient absents et excusé(e)s : Pour Leff Armor Communauté : Nadia MOREL

Étaient également présent(e)s : Marion LE GALLIOT, Marine FOULER, Audrey PORNIN, Magali SANSON, Isabelle QUÉLEN

Date de convocation du comité syndical : 12/06/2026
Secrétaire de séance : Guillaume BATARD

En exercice : 6
Présents : 5
Pouvoirs : 0
Participants au vote : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0

DELIBERATION N°2026-24 : DESIGNATION DE REPRESENTANT(S) AU GROUPE D'ACTION LOCALE POUR LA PECHE ET L'AQUACULTURE DU QUARTIER MARITIME DE PAIMPOL SIEGEANT EN COMMISSION MER ET LITTORAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Guingamp ;

Considérant que le renouvellement général des conseillers municipaux et, par voie de conséquence, des membres du conseil syndical, impose de procéder à la désignation de nouveaux représentants du Syndicat Mixte du Pays de Guingamp au sein des organismes extérieurs afin d'assurer la continuité de la représentation ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents du Conseil Syndical :

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des représentants ;
- **DESIGNE** Richard VIBERT au sein du groupe d'action locale pour la pêche et l'aquaculture du quartier maritime de Paimpol siégeant en Commission Mer et Littoral ;
- **PRECISE** que les représentants ainsi désignés sont chargés de participer aux réunions, d'y porter la position du Syndicat Mixte du Pays de Guingamp et de rendre compte régulièrement de leurs travaux à l'organe délibérant ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an précités
Pour extrait conforme,

Le Président,
Richard VIBERT

Le Secrétaire de séance,
Guillaume BATARD